

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 avril à 17h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 5 avril dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Sylvain COLIN, Samir EL AABBAOUI, Edith BAUWENS, Jean-Claude SZYPULA, Angéla BAUDUIN, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Béregère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Emmanuel LEMOINE a donné procuration à Jacqueline DOHET.
Didier HOLT a donné procuration à Angéla BAUDUIN.
Rémy MIQUET a donné procuration à Jean-Claude SZYPULA.
Julien TAVERNIER a donné procuration à Daniel CARLIER.

Etaient absents :

Georges DE SAUW, excusé.
Carole DEMAURY.
Sylvie FAUVERGUE, excusée.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Zora ZOUAOUI, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal établi par Monsieur Defoort, Trésorier.

A la majorité :

- Approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.
Abstention de Madame Angela BAUDUIN et de Monsieur Didier HOLT par procuration (liste « Construisons ensemble Leforest au futur »).

A l'unanimité :

- Affecte au Budget Primitif 2019 l'excédent de fonctionnement 2018 comme suit :
 - affectation complémentaire en réserve (investissement) : 325 000 €
 - résultat reporté en fonctionnement : 368 081,42 €
- Fixe le produit fiscal attendu pour 2019 et vote les taux d'imposition à l'identique par rapport aux années précédentes (sans augmentation depuis 2010).
- Se prononce favorablement sur le projet de Budget Primitif 2019 qui s'équilibre à 7 330 661,23 € en section de fonctionnement et à 2 638 892,72 € en section d'investissement.

A l'unanimité :

- Fixe le montant de la subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale à 231 000 € afin de lui permettre de poursuivre son action envers les personnes en difficulté.
- Admet en non-valeur (abandon de créances) les titres de recettes se rapportant à des dépenses irrécouvrables et dont le montant total s'élève à 908,23 €.
- Décide de réaliser le projet d'aménagement des abords de la gare et de solliciter le fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin à hauteur de 20% du montant hors taxe des travaux.
- Décide de réaliser le projet d'aménagement des abords de la gare et de solliciter la région Hauts-de-France à hauteur de 50% du montant hors taxe des dépenses éligibles.
- Décide de réaliser la mise aux normes du quai de bus de la gare et de solliciter le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à hauteur de 10 000 €.
- Sollicite le fonds de concours piscine en fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin pour l'année 2018, à hauteur de 4 723,70 €, au titre des dépenses de transport des élèves vers les piscines environnantes.
- Souhaite mener à bien le projet de rénovation de la Salle des Sports Porez et sollicite à ce titre, le fonds de concours d'appui de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin à la réalisation d'équipements sportifs, à hauteur de la moitié du reste à charge de la Ville.
- Valide la réalisation du projet de sécurisation, d'accessibilité et de rénovation thermique de l'école Voltaire, et se prononce favorablement sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019.
- Considérant l'intérêt pour la Ville de bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat mise en place par la Fédération Départementale du Pas-de-Calais, approuve les nouveaux termes de la convention d'adhésion portant notamment sur la possibilité d'établir un géoréférencement de ses réseaux câblés.
- Valide le tableau de subventions qui pourront être octroyées aux associations au titre de l'exercice 2019.
Monsieur Jean-Paul PRUVOST et Madame Audrey ROBLIN, Présidents d'associations n'ont pas participé au vote.
- Se prononce favorablement, dans le cadre de la politique de sauvegarde et de redynamisation du commerce de proximité en centre-ville, sur l'achat d'un immeuble situé au 55 rue Gambetta (ancienne librairie), pour un montant de 60 000 € (N.D.L.R. : la ville a émarginé dans le cadre de ce projet, au fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Sauvegarde du Commerce de Proximité à hauteur de 50% du reste à charge ville).
- Se prononce contre les conventions fixant la valeur des servitudes de passage aérien de la future ligne électrique aérienne T.H.T. de 400 000 volts.
- Se prononce favorablement à la constitution de trois servitudes avec Netto dans le cadre du projet de réhabilitation de la piscine municipale.
- Renouvelle l'adhésion à l'association Droit de Cité pour l'année 2019.
- Valide une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association « Les Amis du Plan d'Eau » pour l'organisation du Challenge de la Ville le 5 mai 2019.
- Valide une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association « Leforest Karaté Shotokan » pour l'acquisition de matériel dans le cadre du développement de ses activités.
- Valide une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association « Les Enfants du Bois », porteuse de la coordination de la Fêtes des Voisins 2019.
Madame Audrey ROBLIN, Présidente de l'association « Les Enfants du Bois » n'a pas participé au vote.
- Attribue à l'U.S.E.P. de l'École Voltaire et à l'association des Parents d'Elèves de l'école Rostand, une aide au financement des voyages de fin d'année d'un montant de 80 € par élève de C.M.2 de l'école Voltaire participant au voyage au Puy du Fou, et d'un montant de 40 € par élève de C.M.2 de l'école Rostand participant au voyage à Boulogne-sur-Mer (1 jour) pour l'année scolaire 2018/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 02.

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.